

ETAT DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONSOLIDE (ETICC) suite

Société	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
FONEX	99,98%	99,98%	Intégration globale
AIC	100,00%	100,00%	Intégration globale
AIC METALLURGIE	100,00%	100,00%	Intégration globale
BITUMA	92,50%	92,50%	Intégration globale
EGEC	100,00%	100,00%	Intégration globale
GALVACIER	85,00%	85,00%	Intégration globale
GCR	98,13%	98,13%	Intégration globale
GENA	100,00%	100,00%	Intégration globale
IHM	76,00%	76,00%	Intégration globale
ISOFORM	99,98%	99,98%	Intégration globale
LIGNE BLANCHE	100,00%	100,00%	Intégration globale
LCT	100,00%	100,00%	Intégration globale
CHROMA COLOR	100,00%	100,00%	Intégration globale
OMCE	45,00%	45,00%	Intégration globale
OMCE Nord	45,00%	45,00%	Intégration globale
OXAIR	99,98%	99,98%	Intégration globale
SOGETRAMA GLS	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOTRAMEG	80,46%	80,46%	Intégration globale
SIAS	100,00%	100,00%	Intégration globale
DHS	100,00%	100,00%	Intégration globale
GLS	46,71%	46,71%	Intégration proportionnelle
DHE	51,00%	51,00%	Intégration globale
ISOSIGN	27,29%	53,50%	Intégration globale
AFRICBITUMES	25,00%	25,00%	Intégration proportionnelle
SSM	51,00%	51,00%	Intégration globale
SOGETRAMA EXPORT	100,00%	100,00%	Intégration globale
BTP RAMA	100,00%	100,00%	Intégration globale
OMCE ATLANTIC	45,00%	45,00%	Intégration globale

VARIATION DU PERIMETRE

La société BTP RAMA opérant dans l'activité de fonderie, acquise en août 2013 et détenue à 100% par delta holding et la société OMCE ATLANTIC filiale à 100% d'OMCE, créée en 2012 et démarrant son activité de fabrication de nouvelles canalisations en béton armé au mois de janvier 2013. Les deux sociétés sont consolidées par intégration globale.

Par ailleurs, en conformité avec les principes comptables précités, les règles et méthodes, ci-après, ont été, entre autres, appliqués lors de la consolidation :

- Les filiales étrangères consolidées ont été valorisées au cours historique.
- Les titres de participation dans les sociétés non consolidées ainsi que les autres titres immobilisés figurent au bilan à leur coût d'acquisition.
- L'écart d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres de la société SSM et l'évaluation des actifs et passifs de la même société est présenté sous la rubrique « Ecart d'acquisition » et subi un amortissement sur 20 ans, déterminé selon l'horizon économique durant lequel la filiale dégagera une forte rentabilité.
- Les opérations de crédit-bail sont retraitées comme des acquisitions d'immobilisations.
- Les impôts différés résultant de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et des retraitements de consolidation sont calculés société par société.
- L'annulation des provisions à caractère fiscal ne donne pas lieu à la constatation d'impôts différés si ces provisions sont utilisées conformément à leur objet et sont donc définitivement exonérées d'impôts.

DEROGATIONS ET REGIME FISCAL

Les sociétés du groupe delta holding sont soumises au régime fiscal en vigueur dans leurs pays d'appartenance. De plus, ces sociétés ne bénéficient d'aucune dérogation aux principes comptables, aux méthodes d'évaluation et aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse.

CHANGEMENTS DE METHODES

Les méthodes appliquées pour la consolidation des comptes sont permanentes et ne changent pas d'un exercice à l'autre.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif postérieur à la clôture des comptes n'est à signaler

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (PART DU GROUPE)

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	(En milliers DH) Total des capitaux propres (part groupe)
Situation au 31-12-2011	876 000		322 045	249 643	1 447 688
Affectation du résultat 2011			249 643	-249 643	
Distribution par l'entreprise consolidante			-148 920		
Résultat consolidé 2012				121 642	
Augmentation capital					
Autres			-4 826		
Situation au 31-12-2012	876 000		417 942	121 642	1 415 584
Affectation du résultat 2012			121 642	-121 642	
Distribution par l'entreprise consolidante					
Résultat consolidé 2013				144 089	
Augmentation capital					
Autres					
Situation au 31-12-2013	876 000		537 652	144 089	1 557 741



Résumé du rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels consolidés
Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2013

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société delta holding, comprenant le bilan au 31 décembre 2013 ainsi que le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant des capitaux propres consolidés de 1 704 341 472,26 MAD, dont un bénéfice net consolidé de 170 969 649,96 MAD.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables nationales en vigueur.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble de delta holding constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2013 ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Skhirat, le 14 mars 2014

Horwath Maroc Audit
HORWATH MAROC AUDIT
Tél : 037 77 46 70 / 71
Fax : 037 77 46 76
11, Rue Al Khawassat, Agdal, 115
Agdal - Rabat
Adib BENBRAHIM
Commissaire aux comptes

IGREC
Kébir AL ECHEIKH EL ALAOU
Commissaire aux comptes

AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES EN ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Conseil d'Administration de delta holding, société anonyme au capital de 876 millions de dirhams, dont le siège social est établi au Complexe de Skhirat - Angle Avenue Hassan II et Route de la Plage - Skhira, immatriculée au registre de commerce de Rabat sous le n°30261, a décidé de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 06 mai 2014 à 15 heures au siège social de la société, à l'adresse précitée, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des rapports et des états de synthèse annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
3. Approbation des conventions visées par le rapport spécial des Commissaires aux Comptes ;
4. Affectation des résultats - Dividendes ;
5. Jetons de présence ;
6. Démission et nominations d'Administrateurs ;
7. Mandat aux commissaires aux comptes ;
8. Pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités.

Le Conseil d'Administration rappelle que pour avoir droit de participer à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent faire application, au préalable, des dispositions de l'article 130 de la loi n°17-95. Les propriétaires d'actions nominatives libérées des versements exigibles et inscrites au registre des actions nominatives ont le droit d'assister à cette Assemblée sur simple justification de leur identité.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la loi n°17-95 relatives aux sociétés anonymes disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour de cette Assemblée. Leurs demandes doivent parvenir, au siège social, par lettre recommandée avec accusé de réception. Les documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

Le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire, tel qu'il est arrêté par le Conseil d'Administration, se présente comme suit :

RESOLUTION N° 1 : Approbation des rapports et des états de synthèse annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire, ayant pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve les états de synthèse dudit exercice et les opérations traduites dans ces états ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en conséquence, de donner quitus, entier, définitif et sans réserve, aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice 2013. Elle donne également décharge aux Commissaires aux Comptes.

RESOLUTION N° 2 : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en tant que de besoin les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'ils lui ont été présentés.

RESOLUTION N° 3 : Approbation des conventions visées par le rapport spécial des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire, ayant pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article 56 de la loi n°17-95, approuve l'ensemble des opérations et conventions visées dans ce rapport et donne à cet égard quitus, entier, définitif et sans réserve, aux Administrateurs.

RESOLUTION N° 4 : Affectation des résultats - Dividendes

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les résultats comme suit (en dirhams) :

Bénéfice net de l'exercice :	158 571 464,95
- Réserve légale :	7 928 573,25
+ Report à nouveau antérieur :	175 628 073,32
= Résultat distribuable :	326 270 965,02
Dividende à distribuer :	175 200 000,00
Solde à reporter à nouveau :	151 070 965,02

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe en conséquence le dividende à deux dirhams (2 DH) pour chacune des actions composant le capital social et y ayant droit du fait de leur date de jouissance. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 11 juillet 2014.

RESOLUTION N° 5 : Jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, la somme globale annuelle de six cent cinquante mille dirhams (650 000,00 DH). Les conditions et les modalités de répartition seront décidées par le Conseil d'Administration.

RESOLUTION N° 6 : Démission et Nomination d'Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de M. Omar SQALLI du poste d'Administrateur et lui donne quitus entier et sans réserve pour sa gestion à ce jour.

L'Assemblée Générale Ordinaire coopte deux nouveaux Administrateurs pour la durée du mandat restant à courir aux autres Administrateurs à savoir :

- Monsieur Med Abderrazzak SERGHAT
- Monsieur Hicham BERTUL

RESOLUTION N° 7 : Mandat aux commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire donne mandat de Commissaire Aux Comptes, à la société Horwath Maroc Audit - sarl - représentée par Monsieur Adib BENBRAHIM et au cabinet IGREC représenté par Monsieur Kébir AL ECHEIKH EL ALAOUI pour une durée de trois années qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2016.

RESOLUTION N° 8 : Pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la loi.